

**Alain Lambert, ministre délégué au Budget**

**Discours pour l'inauguration de la Trésorerie générale du  
Calvados**

**Vendredi 16 janvier 2004**

**Madame la ministre déléguée à la parité et à l'égalité  
professionnelle, Chère Nicole,**

**Madame la députée-maire et Messieurs les parlementaires,**

**Monsieur le président du Conseil régional,**

**Madame la présidente du Conseil général**

**Mesdames et messieurs les élus,**

**Monsieur le préfet (Messieurs les Préfets),**

**Monsieur le trésorier-payeur général,**

**Monsieur le directeur général de la comptabilité publique,**

**Mesdames, Messieurs,**

**Je suis heureux d'être des vôtres aujourd'hui pour  
l'inauguration de la Trésorerie générale du Calvados,  
important investissement de la Basse Normandie.**

Comme s'y prête le début d'année, je veux d'abord présenter, à chacune et à chacun d'entre vous, *mes vœux les plus sincères pour 2004.*

Je tiens également à remercier M. COTTEN de son accueil et ses propos.

### Sur le code des marchés publics

Je relèverai que 7 ans auront été nécessaires pour mener à bien ce projet, entre la décision prise en 1996 par mon prédécesseur et l'ouverture des locaux aux personnels en 2003.

Je mesure la somme d'obstination nécessaire aux différents trésoriers-payeurs généraux et élus locaux pour faire avancer ce dossier, en butte à diverses difficultés administratives, notamment liées à la passation des marchés de travaux.

Je forme le vœu que le nouveau code des marchés, en vigueur depuis samedi dernier, offre une vraie réponse aux difficultés qui ont pu être rencontrées pour cette construction. Cette réforme si importante doit déboucher sur un achat public

**plus simple et plus efficace. Nous l'avons conçu à Bercy dans cet esprit.**

**L'action publique doit mieux prendre en compte le temps économique. Telle est la leçon qu'il nous faut tirer de ce projet immobilier important (11 millions d'euros) pour les finances publiques comme pour l'économie locale.**

### **POUR UNE VERITABLE ADMINISTRATION DE SERVICES**

**J'ai visité avec beaucoup de plaisir ces nouveaux locaux qui témoignent de la volonté de modernisation du Trésor public et plus généralement du Ministère.**

- L'environnement de travail est agréable pour les 170 agents.**
- Les conditions d'accueil du public sont également considérablement améliorées.**

**Ces locaux reflètent notre volonté d'être une véritable administration de services et un service public de proximité de référence. La recherche continue de la satisfaction des**

usagers est notre exigence tant pour les particuliers-contribuables, les entreprises que les élus locaux. Je dirai quelques mots sur la modernisation en cours.

*POUR LES PARTICULIERS-CONTRIBUABLES*, le but est la simplification. Le programme « Pour vous faciliter l'impôt » propose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 3 actions-phares :

Première action : faciliter les contacts entre l'utilisateur et les administrations fiscales au moyen de 9 engagements de qualité de service communs à la DGCP et la DGI, notamment:

- l'accueil téléphonique
- l'accueil au guichet,
- les délais de réponse aux courriers
- ou la prise en charge des demandes même si le contribuable ne s'adresse pas au bon service !

Le respect de ces engagements fera évidemment l'objet d'un suivi régulier.

**Seconde action** : faciliter le paiement de l'impôt grâce au prélèvement automatique.

Une campagne de communication va promouvoir ce moyen de paiement simple, pratique et sûr. Afin de le rendre plus attractif encore, plusieurs mesures sont déjà en vigueur, comme le report de la date de prélèvement du 8 au 15 de chaque mois pour les personnes mensualisées (pour prendre en compte les dates de versement de certaines pensions et prestations familiales) ou le report de la date de prélèvement du 15 au 20 pour les personnes ayant choisi le prélèvement à l'échéance. Je suis convaincu que ces mesures répondent aux besoins des contribuables. Même si je sais que dans certains cas, il nous faudra aller au devant de l'utilisateur pour le convaincre.

**Troisième action** : garantir des délais de paiement aux contribuables confrontés à la chute brutale de leurs revenus (chômage, divorce, etc...).

**Ils disposent désormais d'un droit à l'obtention automatique de délais, sur justificatifs - pouvant aller jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour l'impôt sur le revenu. Il s'accompagnera de la possibilité de payer par prélèvement automatique.**

***J'EN VIENS AUX ENTREPRISES.* L'exigence de qualité de service est également forte vis-à-vis d'elles. Là encore, simplifions leurs relations avec l'administration fiscale. D'ici la fin d'année, elles disposeront désormais d'un seul interlocuteur pour l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les salaires.**

**Utilisons par ailleurs pleinement l'Internet : toutes les informations destinées aux entreprises, même les plus récentes, sont disponibles sur le portail Internet (*www.entreprises.minefi.gouv.fr*). Dans le Calvados, le site a été inauguré en février 2003. Je viens d'ailleurs de visiter la salle de la trésorerie générale dédiée à ce portail très prometteur, notamment pour les PME.**

***J'EN VIENS AUX COLLECTIVITES LOCALES.*** Le Trésor public est enfin l'interlocuteur privilégié des collectivités locales. Il leur consacre plus de la moitié de son activité et s'attache à renforcer la qualité de ses services, notamment des prestations comme le conseil.

Une enquête d'avril 2003 réalisée par la SOFRES auprès d'élus locaux montrait que, près de 86 % des personnes interrogées se déclarent globalement satisfaites des services du comptable et des agents du Trésor public. Elle a également révélé que les comptables doivent mieux valoriser la large palette de leurs prestations. Quel meilleur encouragement pour aller de l'avant ! Et je sais le Trésor public déjà très mobilisé, notamment dans le développement de nouveaux services.

Je pense à *la mission d'information et de conseil en matière de fiscalité directe locale* auparavant assumée par les centres départementaux d'assiette (CDA) de la DGI.

**Plus de 30 départements expérimentent déjà ce transfert qui devrait être généralisé dans l'année. Le département du Calvados fait partie des précurseurs.**

**Cette nouvelle mission consacrerait le Trésor public comme l'interlocuteur financier et fiscal naturel des élus locaux.**

**Parallèlement, *pour les plus grandes collectivités*, le Trésor public, attaché à la décentralisation en cours, propose, à titre expérimental, depuis quelques mois des conventions de service comptable et financier, sur le modèle des travaux engagés avec le département du Calvados. Avec cette nouvelle offre sur-mesure, le Trésor public apporte aux élus des grandes collectivités son savoir-faire pour faciliter et alléger leur gestion financière, renouvelant par là même les relations traditionnelles entre les ordonnateurs et les comptables.**

**Enfin, depuis novembre 2002, *les acteurs du monde local bénéficient d'un espace Internet* : « MINEFI COLLECTIVITES LOCALES » qui facilite leur accès à l'information.**

**Sa lettre périodique compte déjà plus de 10 000 abonnés !  
Belle illustration de la volonté de Bercy d'être un ministère  
«offensif», au service du développement local.**

***Pour conclure, je voudrais m'adresser aux agents du Trésor public du Calvados, réunis ici pour fêter leur nouvelle maison. Vous êtes les acteurs du changement. L'Etat, par des réalisations concrètes comme cette nouvelle Trésorerie Générale, vous donne les moyens d'accomplir votre métier au service du public. Soyez heureux et fiers de votre beau métier. Je vous remercie.***